



**Déclaration du Mouvement Desjardins**

# **Encadrement du lobbyisme**

**Décembre 2024**

---

## Introduction

Le Mouvement Desjardins est un joueur clé du secteur financier et de l'économie canadienne. Ce statut exige qu'il entretienne des relations assidues avec les appareils politiques, administratifs et réglementaires des gouvernements provinciaux et fédéral de même qu'avec les municipalités. Ces relations sont rigoureusement encadrées par des lois sur le lobbyisme dont l'objectif commun est d'assurer une plus grande transparence dans les relations qu'entretiennent les organisations avec les pouvoirs publics afin de préserver la confiance de la société.

Évoluant dans un secteur d'activité des plus légiférés et réglementés, le Mouvement Desjardins doit pouvoir compter sur un encadrement robuste et rassurant pour toutes les parties prenantes : déposants, épargnants, investisseurs, assurés, acteurs de l'industrie, autorités gouvernementales et réglementaires, etc. Pour ce faire, il s'assure de :

- suivre et d'anticiper l'évolution du cadre législatif et réglementaire;
- participer à l'élaboration de réglementations et politiques publiques adaptées aux besoins de ses membres et clients et à sa réalité de groupe financier coopératif établi au Canada;
- faire les interventions requises auprès des décideurs publics relativement aux lois, règlements, lignes directrices, activités de surveillance ou autre initiative des autorités pouvant affecter ses opérations, mais surtout sa performance et sa mission auprès de ses membres et clients et des communautés.

## Relations avec les autorités gouvernementales et réglementaires

Le comité de direction du Mouvement a confié à l'équipe Affaires gouvernementales et réglementaires de Desjardins la gestion des relations avec les gouvernements et leurs organismes de tous les paliers (fédéral, provincial et municipal) ainsi qu'avec les régulateurs dont nos principaux sont : l'Autorité des marchés financiers ([AMF](#)), l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers ([ARSF](#)), le Bureau du surintendant des institutions financières ([BSIF](#)) et l'Organisme canadien de réglementation des investissements ([OCRI](#)). Ceci implique notamment la coordination des communications auprès d'eux et de notre participation à leurs consultations sur l'encadrement du secteur financier et les politiques publiques affectant nos membres et clients, ainsi que l'accompagnement de nos équipes et instances internes dans leurs activités gouvernementales et réglementaires. Des rapports d'activité de l'équipe Affaires gouvernementales et réglementaires diffusés aux instances de gouvernance de Desjardins permettent de les appuyer dans leur rôle de supervision et de relever les enjeux lorsque nécessaire.

## Lobbyisme

Dans un contexte où l'éthique et la gouvernance des entreprises suscitent de plus en plus de préoccupations, il est impératif pour Desjardins de se conformer aux lois sur le lobbyisme. À défaut de le faire, les sanctions associées aux infractions commises sont coûteuses, mais c'est surtout la réputation de l'organisation qui pourrait en souffrir. L'équipe Affaires gouvernementales s'assure que le Mouvement Desjardins se conforme aux lois et réglementations en matière de lobbyisme dans les juridictions où il exerce ses activités et des communications d'influence auprès des décideurs publics. À l'heure actuelle, il est inscrit aux registres des lobbyistes du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, du gouvernement fédéral et de la Ville de Toronto. Il est donc encadré par la [Loi québécoise sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme](#), la [Loi de 1998 sur l'enregistrement des Lobbyistes](#) (Ontario), la [Lobbyists Act](#) (Alberta), la [Loi sur le lobbying](#) (gouvernement fédéral du Canada), le [Règlement de la ville de Toronto sur le lobbying](#) ainsi que par les codes de déontologie des lobbyistes de ces différentes juridictions.

De plus, tous les employés et administrateurs de Desjardins doivent attester annuellement de leur conformité au *Code de déontologie Desjardins*, incluant des sections sur les cadeaux et marques de courtoisie, le traitement de faveur et l'implication politique. Ils sont également tenus de suivre des formations sur l'éthique, la déontologie, les conflits d'intérêts et sur la lutte contre la fraude et la corruption pour maintenir la confiance du public envers Desjardins.

Il existe également des codes régissant la conduite des titulaires d'une charge publique<sup>1</sup> avec qui l'équipe Affaires gouvernementales de Desjardins interagit dans le cadre de ses fonctions, établissant les limites concernant les activités extérieures, l'acceptation de cadeaux, les invitations à des activités spéciales ou de marques d'hospitalité ainsi que les activités de l'après-mandat.

Outre le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, les ressources de l'équipe Affaires gouvernementales sont inscrites comme lobbyistes et responsables d'enregistrer les déclarations aux registres publics au nom de Desjardins. Elles ont également instauré un processus interne auprès des employés et membres du conseil d'administration pour s'assurer d'être bien au fait et impliquées dans toutes les interactions d'influence avec les autorités publiques. Ces déclarations incluent notamment les sujets ou enjeux pour lesquels nous faisons du lobbying, les organismes publics visés et/ou les titulaires d'une charge publique sollicités et les personnes inscrites pour faire du lobbying au nom de Desjardins. Les déclarations du Mouvement Desjardins peuvent être consultées dans les registres publics suivants :

- Canada : [lobbycanada.gc.ca](http://lobbycanada.gc.ca)
- Québec : [carrefourlobby.quebec](http://carrefourlobby.quebec)
- Ontario : [lobbyist.oico.on.ca](http://lobbyist.oico.on.ca)
- Alberta : [albertalobbyistregistry.ca](http://albertalobbyistregistry.ca)
- Toronto : [toronto.ca/city-government/lobbyist-registrar](http://toronto.ca/city-government/lobbyist-registrar)

## Associations professionnelles et autres organismes à but non lucratif

Compte tenu de son modèle de gouvernance décentralisée et de sa forte présence au Québec et au Canada, Desjardins est membre de nombreux regroupements coopératifs, chambres de commerce ou associations professionnelles ou sectorielles de l'industrie des services financiers d'envergure régionale ou nationale. Ces organisations peuvent interagir avec des élus et fonctionnaires des instances gouvernementales et sont soumises aux mêmes obligations que nous en matière de divulgation des activités de lobbying. La grande majorité ont donc, à un degré ou à un autre, un rôle d'influence politique. Les principales organisations avec lesquelles l'équipe Affaires gouvernementales de Desjardins interagit le plus souvent sont :

- Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes ([ACCAP](#))
- Association des marchés de valeurs et des investissements ([AMVI](#))
- Bureau d'assurance du Canada ([BAC](#))
- Chambre de commerce de l'Ontario ([CCO](#))
- Chambre de Commerce du Canada ([CCC](#))
- Conseil du patronat du Québec ([CPQ](#))
- Conseil québécois de la coopération et de la mutualité ([CQCM](#))
- Fédération des chambres de commerce du Québec ([FCCQ](#))
- Finance Montréal ([FM](#))

Il importe de mentionner que certaines ont également un objectif d'autoréglementation, par exemple en établissant des lignes directrices de l'industrie ou des pratiques normalisées. L'ACCAP et le BAC en sont des exemples.

L'adhésion et/ou la cotisation à ces organisations ne signifie pas pour autant que Desjardins soutient toutes leurs positions. Nous exprimons nos préoccupations et opinions par le biais de nos représentants à leurs comités ou groupes de travail et nous effectuons aussi, selon la nature des enjeux, nos propres représentations auprès des autorités publiques.

---

<sup>1</sup> Un employé ou un agent de l'administration publique ou du gouvernement (fonctionnaire ou élu) notamment les ministres, les députés, les maires, les sénateurs et les membres de leur personnel respectif.

## Contributions politiques

La *Loi électorale canadienne* interdit les dons et contributions des entreprises ou syndicats à des campagnes ou organisations politiques. La *Loi régissant le financement des activités politiques* du Québec établit les mêmes restrictions. En Ontario, des tiers peuvent s'enregistrer pour faire de la publicité dans le cadre d'une campagne, mais les contributions à des partis politiques ne peuvent être faites que par des particuliers qui résident en Ontario au moyen de leurs propres fonds. À ce titre, toutes les composantes du Mouvement Desjardins, tant les caisses, la Fédération que les filiales, ne versent aucune contribution à des candidats, campagnes ou organismes politiques.

Dans l'intérêt de nos membres et clients, il est attendu dans le *Code de déontologie Desjardins* qu'un employé décidant de se porter candidat(e) à des élections municipales, provinciales et fédérales ou de s'impliquer activement lors d'une campagne électorale ou d'un autre événement politique, préserve l'indépendance de Desjardins à l'égard de toute formation politique. Ainsi, il ne peut utiliser la notoriété de Desjardins pour mousser sa candidature ou donner l'impression que Desjardins appuie sa démarche. Il est essentiel pour cet employé d'établir une démarcation claire entre son implication politique et sa position ou fonction occupée chez Desjardins et d'informer rapidement son supérieur immédiat ou le conseil d'administration de son intérêt à s'impliquer politiquement afin de s'assurer du respect des règles à suivre.

## Activités de Desjardins en 2024 prenant en considération les facteurs ESG<sup>2</sup>

En plus de nos activités de lobbying pouvant être consultées dans les registres publics (voir les hyperliens dans la section « **Lobbyisme** » de ce document), ce qui suit présente nos principales initiatives au cours de 2024 en lien avec les facteurs ESG, la finance responsable et le climat auprès des autorités publiques.

Organisme	Date	Initiative	Position de Desjardins
Gouvernement de l'Ontario Ministère des Finances	Janvier 2024	Dans le cadre de la consultation sur le budget, une section du mémoire du Mouvement Desjardins porte sur l'adaptation au climat.	Créer des communautés résilientes dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques  <a href="#">Mémoire de Desjardins</a> (en anglais seulement)
Gouvernement du Canada Ministère des Finances	Février 2024	Dans le cadre des consultations pré-budgétaires, une section du mémoire du Mouvement Desjardins porte sur la Stratégie nationale d'adaptation et résilience climatique.	Inciter le gouvernement à inclure les recommandations de la coalition Un Canada résistant au climat ( <a href="#">Climat Proof Canada</a> ) et du Bureau d'assurance du Canada (BAC) dans la Stratégie nationale d'adaptation au climat du Canada et à attribuer les investissements requis pour mettre en œuvre la Stratégie, dont un programme national d'assurance contre les inondations pour les propriétés à haut risque d'inondation.  <a href="#">Mémoire de Desjardins</a>

<sup>2</sup> Environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Organisme	Date	Initiative	Position de Desjardins
<b>Autorité des marchés financiers (AMF)</b>	Février 2024	Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques.	Établir des standards applicables à l'industrie financière québécoise afin d'assurer une action concertée pour répondre collectivement aux enjeux soulevés par les risques climatiques, améliorer la compréhension des assujettis et faciliter la mise en place d'outils d'évaluation à leur égard, tout en garantissant un cadre réglementaire cohérent et harmonisé avec le reste du Canada pour assurer une compréhension commune, notamment en matière de traitement équitable des clients, et une charge de conformité équitable vis-à-vis nos pairs de l'industrie.  <a href="#">Commentaires de Desjardins</a>
<b>AMF et Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada</b>	Juin 2024	Projet de méthodologie de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC).	Viser l'harmonisation des cadres réglementaires au Québec et au Canada et un portrait plus complet des expositions du secteur financier aux risques liés aux changements climatiques afin d'en assurer une gestion uniforme à l'échelle du système financier canadien.  Favoriser une réflexion commune en impliquant davantage les institutions financières dans le processus d'amélioration de l'ENASC.  <a href="#">Commentaires de Desjardins</a>
<b>Chambre des communes</b> Comité permanent des finances	Août 2024	Dans le cadre des priorités pour le budget fédéral de 2025, une section du mémoire de Desjardins porte sur le Programme national d'assurance contre les inondations.	Inciter le gouvernement à préciser ses engagements et investissements en matière de résilience climatique, en ce qui a trait au logement et au programme national d'assurance pour les propriétés à haut risque d'inondation.  <a href="#">Mémoire de Desjardins</a>
<b>Gouvernement du Canada</b> Rencontres avec élus et fonctionnaires fédéraux	Au cours de 2024	Rencontres entre des représentants de Desjardins et du gouvernement fédéral pour discuter principalement de résilience climatique et finance durable.	Assurer la résilience aux catastrophes naturelles et établir une stratégie nationale d'adaptation au climat avec des objectifs de performance clairs, dont notamment un Programme national d'assurance contre les inondations.  Expliquer ce que nous faisons pour faciliter la transition de nos entreprises

Organisme	Date	Initiative	Position de Desjardins
			membres et clientes vers des modèles plus durables et résilients.
<b>Chambre de commerce du Canada (CCC)</b> Conseil sur la finance verte et de transition	Au cours de 2024	Conseil, coordonné par la CCC et composé de parties prenantes du secteur financier canadien, dont le Mouvement Desjardins en assume la Co-présidence depuis 2023.	Revendiquer une taxonomie canadienne pour la finance verte et de transition pour les divulgations de risques climatiques.
<b>Gouvernement du Québec</b> Ministère des Finances et Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Au cours de 2024	Projet de feuille de route en finance durable du Québec, coordonné par Finance Montréal. Son analyse est en cours par le Gouvernement du Québec en 2025.	Faire part de nos observations et commentaires, en tant qu'institution financière ayant une expérience avec les enjeux et occasions d'affaires liés à la finance durable. Le Mouvement Desjardins était représenté sur le comité aviseur de la feuille de route, ainsi que sur certains groupes de travail l'alimentant.
<b>Gouvernement du Québec</b> Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Octobre 2024	Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieu hydriques, dont les zones inondables, de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations et de la délimitation des zones inondables et de mobilité pour assurer la sécurité de la population québécoise, protéger les biens et préserver l'environnement. Une nouvelle cartographie des zones inondables, à travers la province, est en élaboration. Sa publication est prévue en 2025.	Faire part de nos observations et commentaires, en tant qu'institution financière experte en assurance et prêts hypothécaires, concernant les impacts potentiels de ce projet de modernisation du gouvernement du Québec sur les membres et clients de Desjardins tant particuliers qu'entreprises.  Le Mouvement Desjardins a tenu deux (2) rencontres avec la sous-ministre du ministère de l'Environnement, et a déposé un mémoire qui est, à notre demande, privilégié et confidentiel, à l'intention du ministère seulement.

# ANNEXES

# 2024 BUDGET CONSULTATIONS

Submitted to the Honourable Peter Bethlenfalvy  
Ontario Minister of Finance

January 2024



**Submitted by:**

Bernard Brun

Vice-President, Institutional and Government Relations

Desjardins Group

Delivered by email to [MOFconsultations@ontario.ca](mailto:MOFconsultations@ontario.ca)



## Introduction

On behalf of the Desjardins Group, I am pleased to submit our comments for your consideration as part of the Government of Ontario's 2024 budget consultations.

Desjardins is the leading cooperative financial group in Canada serving over 7.5 million members and clients across the country. For over 120 years, Desjardins has listened and responded to its members' needs. We provide Canadians with wealth management, life and health insurance, property and casualty insurance, and personal, business, and institutional financial services such as payment processing.

There are approximately 6,000 Ontarians across the province serving their communities and representing the Desjardins brand. The *Desjardins Ontario Credit Union* is the second-largest credit union in the province and the fastest growing credit union in the country. *Desjardins General Insurance Group* is a leading personal use auto insurer in Ontario. *Desjardins Financial Security* is the fifth-largest life and health insurer in the country.

We can start 2024 knowing that inflation is slowing down and demand–supply imbalances are fading in many jurisdictions. However, our award-winning Economic Studies team is [forecasting](#) that conditions will continue to be painful for households and businesses in the next year. It is expected that Canada's GDP will barely grow in 2024.

Despite the continued challenges we face ahead, we are optimistic about the future and believe in the potential of Ontarians. In this submission we reference several initiatives that would build equitable prosperity and make life more affordable for Ontario families during uncertain times:

- Increasing Housing Affordability
- Creating Resilient Communities - Climate Adaptation
- Supporting Ontario's Small and Medium Sized Businesses
- Making Auto Insurance More Affordable & Fairer
- Affordable Prescription Drugs for Ontario Families
- Better Access to Life Insurance.

We would be happy to provide you with clarifications or additional information that would be useful for your budget decisions.

## Increasing Housing Affordability

One of the largest issues facing our communities today is the cost of housing. This is not just a big-city crisis. The housing supply shortage affects all Ontarians: rural, urban, and suburban. Too many families of all incomes and ages are feeling increasingly squeezed by housing costs.

Nationally, the Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC) says 3.5 million more homes need to be built by 2030 to reach affordability. There is a shortfall in housing construction that will create a significant gap between the projected supply and the estimated demand. This is mainly due to the rising labour and material costs, and the challenges in securing credit because of rising interest rates and tightened borrowing conditions.

To grow our country and our workforce, the federal government wants to see 1.45 million new permanent residents in Canada over the next three years, including 500,000 people in 2025 and plateau at 500,000 in 2026. That's helpful, but newcomers face barriers to find affordable housing amongst other challenges.

Poor housing options make it difficult for businesses to attract and retain employees whether they are newcomers or were born here in Canada.

We all know it's a complex problem without an obvious, simple solution, and that's why Desjardins was so excited and proud to be partnering with the Ontario Chamber of Commerce on a [Housing Affordability study](#), which was released last July. The policy brief provides recommendations under the themes of Labour and Demographics, the Housing Continuum, and Infrastructure and Land Use Planning.

Housing affordability is critical to the prosperity of our citizens and the business community. It is critical to ensure a just and equitable society. We appear to be on the doorstep of a once in a generation increase to our housing stock. As we plan and build, it should be through multiple lenses including those of environmental sustainability and climate resilience. It is important that we get this right. We were glad to see your government committing to build 1.5 million new homes by 2031 and removing the provincial portion of the HST on new purpose-built rental housing to help mitigate this crisis.

We believe this study will help foster new ideas and serve as a resource for all levels of government and the private sector, as together, we tackle this critical problem.

**Some of the study's key recommendations include:**

- Continue to establish and deliver on inclusive workforce development and immigration strategies to increase the labour pool needed to build more housing.
- Incentivize the development and preservation of affordable housing options along the continuum, including purpose-built rentals, missing middle, student, non-profit, cooperative, and supportive housing.
- Support the development and expansion of innovative technologies, data tools, retrofitting, building conversions, as well as mixed-use and climate-resilient green housing.

**Creating Resilient Communities - Climate Adaptation**

In 2023, severe weather caused \$3.1 billion in insured catastrophic claim damage in Canada. The Ontario and Quebec spring ice storm cost about \$330 million, while the severe summer storms added another \$340 million.

As perspective, an event is only considered as a catastrophic claim event if that single weather event created at least \$25 million in insured damages. There are many thousands of other home and auto insurance claims that are severe weather related that Canadians experience each year not counted in that \$3.1 billion figure.

Those severe weather claim experiences can include:

- Fleeing your damaged or destroyed home for months at a time to live in a hotel, a rental unit or a relative's home, often well outside of your neighbourhood where your kids go to school, or you go to work.
- The very unpleasant task of bailing and mopping sewage from your basement apartment.
- Waiting weeks, if not months, after a catastrophic weather event, for local home contractors or vehicle repair facilities to finally have the capacity to repair your home or vehicle.
- Losing personal items that may have little intrinsic marketplace value but are priceless memories to you and your family.

The increasing frequency and severity of severe weather events caused by climate change is driving up insurance claim costs for Ontarians. Between the early 1980s and 2019, Canadian insurers experienced a twenty-fold increase in severe weather damage claims, with claims paid doubling every five to 10 years. To ensure the financial means to meet the coverage promises we make, insurance premiums have had to rise to meet these increasing expected costs.

A recent [report](#) from the Federation of Canadian Municipalities and the Insurance Bureau of Canada found that avoiding the worst impacts of climate change at the municipal level will cost an estimated \$5.3 billion per year. The [Financial Accountability Office of Ontario \(FAO\) also highlights](#) that “if a proactive adaptation strategy is pursued, infrastructure costs would increase significantly in the short term, as substantial capital investments would be required to adapt almost half of the infrastructure portfolio by 2030. Over the 2022-2030 period, climate-related infrastructure costs under the proactive adaptation strategy average \$7.9 billion (\$4.8 to \$12.6 billion), cumulating to \$71 billion (\$44 to \$113 billion) by 2030 in the medium emissions scenario.”

However, it is important to note that the cost of identifying and undertaking adaptation actions is cheaper than the cost of restoring infrastructure after it has been damaged. Studies have shown that investments in resilient infrastructure have a return on investment of \$6 in future averted losses for every \$1 spent proactively.

As a small example, the Financial Accountability Office of Ontario (FAO) estimates these hazards will add roughly \$6 billion to the costs of maintaining public buildings and facilities in a state of good repair over the remainder of this decade (2022-2030).

So, climate change is bringing the need for both increased taxes and insurance premiums that will require a greater percentage of a household’s disposable income and therefore making life less affordable.

Desjardins is a founding member of [Climate Proof Canada](#) a broad coalition of insurance industry representatives, municipal governments, Indigenous organizations, environmental NGOs and research organizations. The coalition is encouraging the federal government to act now to create a culture of preparedness and build a more climate-resilient country.

Last June, the federal government launched its [National Adaptation Strategy](#) which includes performance targets, funding, and a commitment to work with provinces to advance bilateral action plans. It can be a framework for introducing a financially sustainable **national flood insurance program to protect high-risk properties**.

### **National Flood Insurance Program**

Over 1.5 million high-risk households in Canada are struggling to access affordable flood insurance. The need for a financially sustainable "whole-of-society" approach to insurance coverage and loss mitigation is critical. Discussions are underway with the Federal government to establish a national flood insurance program, focusing on properties at the highest risk across the country. The proposed initiative, which could later serve as a model for addressing other catastrophe risks, aims to be introduced

without additional costs by aligning with the existing Disaster Financial Assistance Agreements program.

The program will target the highest 10% of risks, covering riverine, coastal, and rainfall floods, with a federal entity assuming the risk on its balance sheet. Subsidized premiums will be proposed to encourage property owner participation. The program's success will require collaboration among the insurance industry, the provinces, and the federal government. Ontario can assist by focusing on the creation of flood maps, responsible land use planning, and investments in flood loss mitigation.

We support the Federal government intention to create a nationwide flood portal so that Canadians have the information they need to make decisions on where and how to build their homes and communities.

As the federal government moves forward with climate adaptation policy solutions, the important role of provinces and territories increasingly comes into focus.

#### **Provincial actions to strengthen Ontario's climate resilience:**

1. [Enhance Building codes](#) (e.g., hurricane straps, structural sheathing, impact-resistant glass).
2. [Maintenance of flood maps](#) for higher-risk areas in the province and contribute to a future online national portal to allow property owners and buyers to determine their flood risk.
3. Adopting the upcoming *Climate Adaptation Home Rating Program* to be developed as a companion to [EnerGuide home energy audits](#).



## Supporting Ontario's Small and Medium Sized Businesses

### Desjardins Regional Cooperative Capital Fund

We believe the need for supports and financial aid is critical. Desjardins shares the Government of Ontario's focus on supporting small and medium sized enterprises (SMEs) in Ontario. We wish to contribute to the discussion by sharing our experiences in Quebec with the [Desjardins Regional Cooperative Capital \(DRCC\) Fund](#).

Twenty years ago, DRCC started as an initiative to meet the financing needs of SMEs and cooperatives across Quebec. Today, it's 109,000 shareholders and counting, are driving the economy. **In building a nest egg for their own dreams, individual citizens are helping SMEs and communities prosper and to power growth in high priority regions of that province.** Since 2001 it has invested more than \$3 billion in 1,200 SMEs. Presently the fund has over \$2.5 billion in net assets, 112,000 shareholders and supports 770 SMEs which helps to create and retain over 80,000 jobs.

Quebecers can purchase shares which are **eligible for a provincial tax credit equal to 30%** of the amount invested. DRCC is managed by Desjardins Capital. The fund also offers business consultation services to interested SMEs to help them scale up and expand provincially, nationally, and internationally.

**We would be happy to share more details with you about the DRCC and act as a thinking partner to tailoring this tax incented SME investment fund concept to Ontario's needs.**

### Innovation Landscape for SMEs

Desjardins' Economics Studies team presented a [report](#) highlighting the pronounced challenges faced by small- and medium-sized enterprises (SMEs) in Canada, particularly in sectors like agriculture, accommodation and food services, wholesale and retail trade, construction, and other services. For the Ontario government to effectively address these issues and foster innovation among SMEs, several key recommendations emerge.

**Ontario must first focus on enhancing awareness and accessibility of existing programs aimed at supporting SMEs.** A thorough evaluation of the effectiveness of initiatives like the Canada Digital Adoption Program (CDAP) and Ontario's Critical Technology Initiatives (CTI) is necessary, with subsequent efforts directed at increasing SME awareness regarding available grants, loans, and support for digital adoption and technological initiatives. It isn't known how interested SMEs have been in participating in these programs or if they even know about them.

**To address the lack of technical skills and knowledge, the government should collaborate with federal initiatives and expand provincial programs that provide resources for SMEs.** Partnerships with educational institutions and industry associations can offer targeted training programs, particularly in areas related to digital technologies, ensuring a workforce equipped for innovation.

**The government should also introduce incentives or programs encouraging SMEs to invest in training and development, thereby bridging skill gaps within their existing workforce.** Addressing skilled labour shortages requires strategic collaboration with immigration programs to attract highly skilled workers to Ontario, focusing on sectors with acute labour shortages.

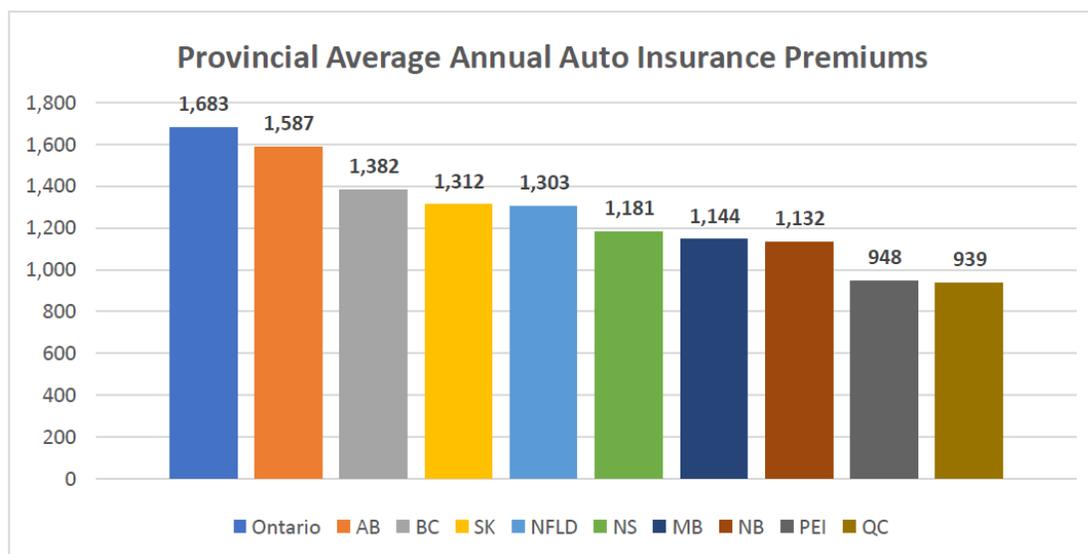
**The government should incentivize innovation and technology adoption, which is crucial for SMEs.** This can be achieved by creating financial incentives or tax credits for SMEs investing in innovation, technology adoption, and digital maturity. Sector-specific initiatives, such as supporting modular construction techniques and precision agriculture, can be developed to cater to unique industry needs.

**The government should facilitate partnerships between SMEs, larger enterprises, and research institutions to encourage a culture of innovation and knowledge exchange.** Creating platforms or networks for SMEs to share success stories, best practices, and challenges related to innovation can foster a supportive ecosystem.



## Making Auto Insurance More Affordable

**Ontario's auto insurance rates are the highest in Canada.** 2022 data from the Insurance Bureau of Canada shows that the average insurance premium in Ontario is \$1,683, which is 25% higher than the average cost of all the other Canadian provinces.



**Data Source:** Insurance Bureau of Canada (IBC) using 2022 total annual premiums and vehicle counts reported by General Insurance Statistical Agency or government insurer annual reports. Note that premiums for government insurers in BC, Sask and MB are for 2021 as their 2022 figures not yet publicly available

In Ontario, private sector insurance companies like Desjardins deliver the auto insurance product to consumers, while the government creates the product terms requiring all insurers to offer an identical product. Government also pre-approves the prices that insurers can charge for the delivery of the auto insurance product. There are more than 9 million light and medium duty registered vehicles in the province.

### Costs are unnecessarily inflated by inefficiencies in the auto insurance system

[Studies](#) have found that **our system is inefficient in delivering medical accident benefits** to claimants with approximately \$1.4 billion, which is about one third of the accident benefit costs paid, going to injury assessments, disputes and legal fees. This is concerning given that the intent of the coverage is to ensure quick access to necessary treatments to help those injured to recover.

### High insurance premiums can limit economic opportunities

Ultimately all the costs produced by our auto insurance system are reflected in the premiums that drivers pay. While the provincial average annual premium is approximately \$1,683 per vehicle; since claim costs differ substantially across the

province due to the different driving environments, the premiums charged differ substantially across the province. In some locations like the Greater Toronto Area, average premiums of over \$2300 per car can make owning and operating a vehicle challenging. Particularly in areas that are not well served by public transit, the high cost of auto insurance can limit economic opportunities for citizens.

## Opportunities to make auto insurance more affordable

We support the government's direction in its Putting Driver's First blueprint shared in the 2019 budget to deliver greater affordability, choice, and innovation to auto insurance consumers.

Despite calls from some participants for the system to remain the same - it is time to put the interests of Drivers First. We urge the government to be ambitious with cost reduction reforms. Ontario families and businesses need life to be more affordable and delivering auto insurance cost reductions can be a big help. To make life more affordable, we recommend these steps to eliminate unnecessary costs in the current system and to provide auto insurance consumers more choices to lower their premiums by not selecting coverages that they don't need or desire:

### 1. Adopt a "Care not Cash" approach to accident benefits claim payments

We recommend that government prohibit insurers from offering accident benefits coverage cash settlements for non-catastrophic injuries and instead reimburse claimants for each treatment attended. This approach would mean that insurers will pay directly for treatment that collision victims need to recover, and injured claimants will not pay for excessive legal fees that take away from their recovery.

### 2. Appoint an agency to reform the flawed medical assessment process

Establishing an independent expert medical assessment process whose recovery plan determinations would be binding on both the insurer and the claimant. This would replace the current industry dispute practice of duelling medical expert opinions between the insurer and claimant that can often cost \$10,000 to \$20,000 of added expense to insurance consumers while often not substantially moving the case towards a settlement.

### 3. Modernizing Auto Insurance Pricing

Desjardins encourages the Ontario government to follow through on its 2019 budget promise to **allow consumers the right to choose to have their credit information used by their insurer to help determine their auto insurance premium**. It has been a choice available to Ontario property insurance consumers for decades. The degree of

responsibility shown when a person manages their finances has been shown to be highly predictive of future insurance claim outcomes.

TransUnion Canada's recent [white paper](#) provides Ontario data insights to credit health during the pandemic. It also presents evidence that credit score distributions do not vary by geographic location or socio-economic status.

Therefore, credit information as an insurance rating factor, in addition to being highly predictive of future claim costs, is a fair way to price individual insurance clients.

- 4. Removing the cap on the number of territories that an insurer can design would lead to fairer premiums and heighten the level of competition and choice for auto insurance consumers in the province.** Following this logic, FSRA announced in December 2023 that it will allow auto insurers to propose and test territory rate changes within the Greater Toronto Area (GTA) for Private Passenger Vehicles over a minimum two-year period. We hope your government will encourage FSRA to soon allow insurers to offer this more risk-based pricing approach to drivers in the rest of the province.

Some commentators have proposed that geographic location should not be used for insurance rating or that it be limited to one territory for the entire Greater Toronto Area. However, solutions that rely upon insurance premium cross-subsidization mask underlying systemic problems and dilute important signals that support public safety.

When different driving environments in the province produce different claim costs, fairness would dictate that we determine what the true underlying causes are for those different claim costs. We may find things like, a relative lack of convenient public transit that generates higher traffic congestion, poor road design and lack of effective law enforcement or road speed calming tools resulting in more collisions, and bad actors perpetrating organized fraud and abuse tactics on vulnerable communities.

- 5. Ability for Drivers to Only Pay for Policy Coverages Needed or Desired**

Today, drivers are forced to purchase auto insurance policy coverages that they will never use or do not wish to pay. For example, retirees are required to carry income replacement coverage, even though their incomes will not decrease in the event of a vehicle collision injury. This is also the case for any driver who already has wage continuation benefits from another insurance policy such as those offered by their employer. There are many accident benefit policy coverages that are currently mandated by government that should become a choice to purchase for Ontario drivers.

## 6. Regulating the towing industry – Adequate Enforcement Resources

We are pleased to see the province stepping in to ensure oversight of the towing and storage industries. Bad actors in these industries have caused threats to community safety. Roadside collisions too often have been the entry way into organized fraud and abuse networks. We urge government to provide adequate resources to the new Director of Towing & Storage to ensure the objectives of the Towing and Storage Safety and Enforcement Act are achieved.

## Auto theft in Ontario

Auto theft is a significant factor contributing to cost pressures on auto insurance, particularly in Ontario, where the Greater Toronto Area (GTA) is the epicenter of the crisis. Over the past five years, auto theft has increased by 112%, with a 49% surge in the last year alone. This issue cost insurance consumers \$1.2 billion in 2022, affecting society with millions in related expenses annually. In Ontario, \$125 (7.4% of the average premium) is attributed to auto theft impact. To address the crisis, a comprehensive approach is recommended, including increased resources for coordinated law enforcement, improvements in border controls, and the tightening of provincial vehicle registration processes.

The government's recognition of the auto theft crisis is appreciated, with additional resources allocated to dismantle criminal networks and calls for federal improvements at ports. While these actions will have a positive impact, there's a call for further measures. **Our suggestions to the Ontario government include tightening provincial vehicle registrations through the Ministry of Transportation (MTO) to address fraud in vehicle re-registration.** Specifically, MTO should eliminate the ability for private citizens to complete a third-party authorization on another person's behalf without Power of attorney. It should ban private actors from relying on a New Vehicle Information Statement (NVIS) to register a vehicle and introduce a physical public VIN inspection conducted by a certified mechanic as part of the safety inspection that precedes every vehicle transfer and ensure that info/images are captured and transmitted digitally to the MTO through an update to the Drive ON program to prevent the falsification of paper-based documents. **Additionally, we would encourage your government to call on Transport Canada to mandate anti-theft solutions in every new vehicle is proposed to enhance safeguards against auto theft.**



## Affordable Prescription drugs for Ontario Families

### Patented Medicine Prices Review Board

Prescription drugs can be unaffordable for millions of Ontario families. Ontarians shouldn't have to choose between filling their prescriptions or paying rent. The pandemic has only further aggravated the problem. Ontario public drug programs provide funding for the cost of about 5,000 drug products through six different programs, the largest of which is the Ontario Drug Benefit program. The Ontario government's drug program is a \$5 billion budget expense each year.

The current prescription drug system in Canada is unfair for Canadians both in terms of access and price. In Canada, the Patented Medicine Prices Review Board's (PMPRB) mandate is to ensure prices charged by the patentee for patented medicines sold in Canada are not excessive. However, Canada spends more on drugs per capita than any other OECD country except for the United States and Switzerland.

To address these concerns the Federal government announced that the Patented Medicine Prices Review Board (PMPRB) would reform how it [prices drugs](#). We believe that we should strive for prices that are as low as possible based on the prevailing market forces. The PMPRB should move forward with its intention to expand its list of international comparator countries to make it more representative of the entire OECD.

This commitment has now been delayed multiple times by the federal government. **We recommend that the province of Ontario call on the federal government to pass the Health Canada reforms to the Patented Medicine Prices Review Board to save Ontarians millions of dollars on patented drugs.**

We also contributed to and support the Canadian Life and Health Insurance Association (CLHIA's) [policy paper](#) that sets out actionable recommendations to reform prescription drug coverage in Canada.

Ontario families shouldn't wait any longer for more affordable prescriptions.

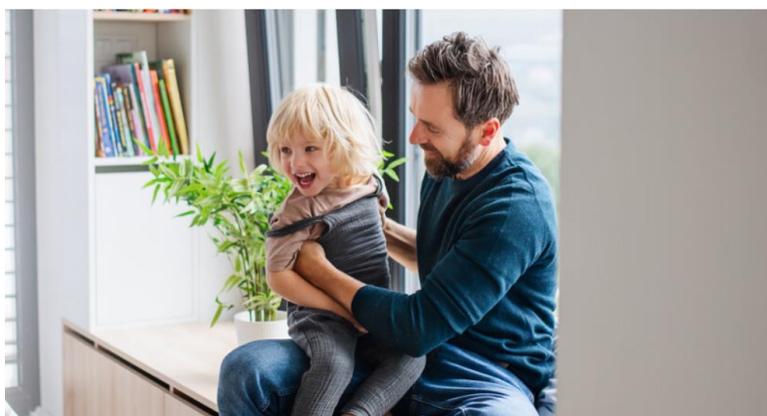
## Pharmacare

In Budget 2022, the federal government committed to introducing a Canada Pharmacare Act. While ensuring access to prescribed drugs is crucial, the approach matters for both health and financial well-being. Approximately 27 million Canadians have supplementary health insurance plans, mainly through their workplaces, providing financial relief and peace of mind.

Implementing a federal single-payer pharmacare model could lead to disruption as employers may drop or reduce coverage, risking the well-being of working Canadians. Such a program might leave over seven million individuals without or with disrupted access to essential medications. Additionally, it could negatively impact productivity in Ontario, shifting costs from private payers to taxpayers.

Instead of a single-payer approach, the focus should be on targeting support to those without coverage. We hope to see the federal government work with provinces to provide necessary coverage for the portion of Canadians lacking prescription drug coverage. We would prioritize an effective and sustainable solution that maintains coverage for the majority and keeps government costs manageable.

**We recommend that the Ontario government calls on the federal government to target support for those lacking prescription drug coverage and advocates for the protection of effective workplace benefit plans.**

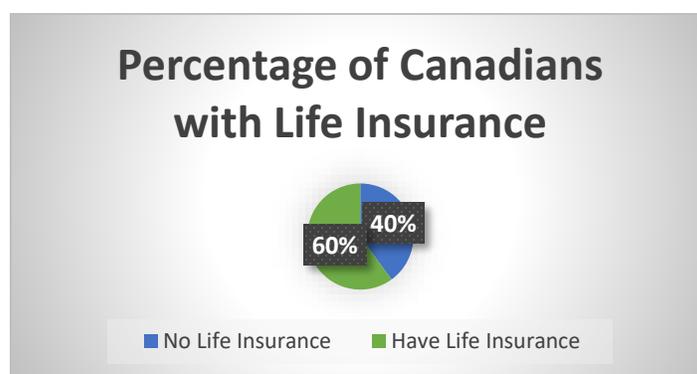


## Better Access to Life Insurance

Credit unions support Ontarians so they may achieve financial security in the best interest of its members, and as members, in turn, financially benefit directly from the credit union's overall success.

We wish to flag an important gap that remains to the ability for Credit Unions to meet the needs of their members in Ontario and to provide a complete support to their financial security.

Today 40% of Canadians have no life insurance coverage. There is also growing evidence that too many Canadians are under insured relative to their future financial needs should they pass away unexpectedly.



Source: 2020 EY Canada Insurance Outlook

A [poll](#) shows that 62% of Canadians who have insurance get it through their group benefits plan at work and a majority of them have no other coverage. Fifty-three percent of those with life insurance through their employers group benefits plan, and no other life insurance coverage, are between 30 and 50 years of age.

This is alarming as employment security is particularly volatile since COVID and employers faced with challenging economic times may be reconsidering the benefit plans they can afford to offer their employees. This puts many Ontarians at risk of not having large enough financial safety nets to protect their loved ones in the event of an untimely death or illness.

**To help increase Ontarians' awareness and access to life and health insurance, we request that the government review its current position that restricts the sale or referral of life and health insurance products in credit unions under the Ontario Regulation 105/22. Just like when the referral of property and casualty insurance products was allowed in 2022, we've been able to refer 5% of our members to get coverage in less than 18 months, we believe that allowing a wider range of insurance**

products by a qualified insurance agent would allow Desjardins and other credit unions to help our members achieve financial security.

## Conclusion

A strong financial services sector can provide important economic and social contributions to Ontario's economy. The sector allows individuals and businesses to take risks and to grow, ultimately creating greater economic and social value.

Desjardins continues to be eager and ready to work with the government of Ontario to realize Ontario's full economic and social potential.

Thank you for the opportunity to provide our input towards the development of Ontario's 2024 budget.

\*\*\*



**Consultations prébudgétaires de 2024**

**Commentaires du Mouvement Desjardins**

**Présentés au ministère des Finances du Canada**

**9 février 2024**



---

## INTRODUCTION

Le Mouvement Desjardins est le 1<sup>er</sup> groupe financier coopératif en Amérique et le 5<sup>e</sup> au monde. Nous desservons plus de 7,5 millions de membres et clients à travers le Canada. Notre position distincte parmi les grandes institutions financières canadiennes, ainsi que notre rôle d'acteur socioéconomique de première importance, nous permettent d'apporter une perspective différente sur les nombreux aspects de l'encadrement du secteur financier et sur diverses politiques publiques. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants de l'opportunité offerte par le ministère des Finances du Canada de soumettre des commentaires.

Vous trouverez ci-après nos recommandations pour le budget 2024.

## COMMENTAIRES

### Secteur de l'habitation

De nos jours, les jeunes Canadiens et Canadiennes sont moins susceptibles d'être propriétaires, car l'érosion prolongée de l'abordabilité au Canada s'est accélérée pendant la pandémie et rien n'indique qu'elle reviendra à un niveau plus accessible prochainement. Le montant du prêt hypothécaire des jeunes qui possèdent une maison est généralement plus élevé que celui de leurs voisins plus âgés, surtout par rapport à leur revenu, ce qui les rend plus vulnérables à la hausse des taux d'intérêt. Il s'agit de l'un des enjeux les plus cruciaux auquel tous les paliers de gouvernements doivent accorder une attention prioritaire pour l'ensemble de la population. Ceci est d'autant plus vrai que les jeunes ont droit à un accès au logement au même titre que ceux et celles qui les ont précédés.

La situation du secteur de l'habitation, notamment au niveau du logement abordable, est un problème difficile à résoudre rapidement. Une multitude de facteurs viennent influencer l'état du secteur : le contexte économique, les taux d'intérêt, les besoins de main-d'œuvre des entreprises, les enjeux de chaînes d'approvisionnement et la hausse des coûts des matériaux, les objectifs d'immigration et leurs défis d'intégration et le chevauchement des responsabilités des gouvernements de tous les niveaux. Ces éléments forment un casse-tête complexe, mais nous devons trouver des solutions durables et adaptées aux besoins de l'ensemble des provinces.

Nous sommes en accord avec le gouvernement canadien quand il affirme que la principale solution à l'effritement à long terme de l'abordabilité des logements consiste à accroître l'offre<sup>1</sup>. Essentiellement, nous devons construire plus de logements, plus rapidement. À ce sujet, nous attendons avec intérêt le dévoilement de la stratégie canadienne de lutte contre la crise du logement, prévue pour 2024. La réglementation à tous les niveaux juridictionnels doit encourager l'augmentation de l'offre de logements, en plus d'inciter les acteurs publics et privés à collaborer

---

<sup>11</sup> <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2023/11/plan-daction-canadien-pour-le-logement.html>

avec les institutions financières.

Desjardins contribue à stimuler l'offre. L'an dernier, nous avons conclu une entente avec le gouvernement du Québec pour livrer 1 000 logements abordables dans 14 régions d'ici la fin de 2025. Depuis, la cible a augmenté à 1 500<sup>2</sup> logements. Nous avons la capacité et le désir d'en faire encore plus, notamment en proposant des projets de financement pour du développement immobilier, mais nous ne pouvons agir seuls. Du côté de l'Ontario, nous avons soutenu la Chambre de commerce de l'Ontario pour la rédaction de leur rapport<sup>3</sup> sur la crise de l'abordabilité du logement. Parmi les recommandations du rapport qui sont dans la portée du gouvernement fédéral, voici quelques pistes intéressantes :

- Offrir un allègement de la TVH pour encourager le développement de logements abordables.
- Encourager le développement d'options couvrant tout le continuum pour répondre aux divers besoins en matière de logement dans toutes les provinces grâce à des sources de financement dédiées, des crédits d'impôt et des exemptions.
- Soutenir les modèles de logement innovants et adaptés aux personnes âgées, y compris les communautés de retraite en milieu naturel, les communautés de vie autonome assistée et les résidences de retraite et de vie assistée abordables.
- Soutenir le renouvellement et la croissance des logements sans but lucratif et coopératifs.
- Tirer parti des terrains publics excédentaires et d'autres actifs pour la construction de logements abordables en exigeant qu'une partie de toutes les ventes de terrains du gouvernement comprennent une composante de logement abordable.
- Tenir compte de la résilience climatique dans la Stratégie canadienne de lutte contre la crise du logement.

La demande ne s'est pas tarie à cause de la croissance démographique historiquement élevée, stimulée par l'immigration, des niveaux élevés d'épargne des ménages et la croissance vigoureuse des salaires du fait du resserrement du marché du travail. Cela sera d'autant plus vrai lorsque les taux d'intérêt hypothécaires commenceront à diminuer. En somme, les ressources fédérales devraient être dédiées presque entièrement à l'accentuation de l'offre de logements pour répondre à la forte demande.

**Recommandation 1 : Que le gouvernement fédéral concentre ses efforts à mettre en place, en collaboration et complémentarité avec les gouvernements provinciaux, des mesures visant à stimuler davantage l'offre de logements au Canada.**

---

<sup>2</sup> <https://coop.desjardins.com/oc/fr/nouvelles/parteneriat-logements-sociaux-abordables.html>

<sup>3</sup> <https://occ.ca/mediareleases/addressing-ontarios-housing-affordability-crisis-requires-all-hands-on-deck/>

---

## Stratégie nationale d'adaptation et résilience climatique

Desjardins, à titre de membre de la coalition [Un Canada résistant au climat](#) et du Bureau d'assurance du Canada (BAC), appuie les recommandations de ces organisations à l'égard de la Stratégie nationale d'adaptation pour faire face aux risques de catastrophes climatiques aiguës. Soulignons également notre soutien à *Adaptation Futures 2023* pour mettre de l'avant l'expertise canadienne sur la résilience climatique. En bref, la Stratégie doit se concentrer sur la reprise après sinistre, les risques (identification, communication et réduction) et inciter les individus à agir. Elle doit fixer des objectifs et des cibles clairs qui susciteront l'action dans les secteurs public et privé et dans la société civile. Il est impératif que les ressources appropriées soient attribuées à la mise en œuvre de la Stratégie. De plus, un élément clé et urgent d'une Stratégie nationale d'adaptation efficace est un programme national d'assurance contre les inondations pour les propriétés à haut risque d'inondation.

**Recommandation 2** : Que le gouvernement inclue les recommandations de la coalition *Un Canada résistant au climat (Climat Proof Canada)* et du Bureau d'assurance du Canada (BAC) dans la Stratégie nationale d'adaptation au climat du Canada et attribue les investissements nécessaires pour mettre en œuvre la Stratégie, particulièrement pour un programme national d'assurance contre les inondations pour les propriétés à haut risque d'inondation.

## Vol de véhicules

Le vol de véhicules a pris une ampleur sans précédent au cours des dernières années. En effet, il a augmenté de 57,9 % au Québec de 2021 à 2023, et de 48,2 % en Ontario pour la même période<sup>4</sup>. Non seulement le vol de véhicules coûte des milliards de dollars aux Canadiens, mais il sert à financer le crime organisé, au pays et à l'étranger. Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux sont interpellés étant donné que l'enjeu touche, à divers degrés, des compétences propres à chacun.

La sévérité de la situation nécessite une intervention des pouvoirs publics et nous saluons la tenue d'un Sommet national sur le sujet par le gouvernement fédéral. Compte tenu de la pluralité d'intervenants ayant un impact sur cet enjeu et des différents paliers de gouvernement interpellés, il est essentiel que le gouvernement fédéral joue un rôle de coordination des efforts aux côtés des provinces et des municipalités tout en agissant dans les domaines qui relèvent de ses responsabilités. À ce sujet, on pense au renforcement des services frontaliers, particulièrement au port de Montréal, à la coopération entre la GRC et les autres corps policiers et à la mise à jour des normes de sécurité des véhicules automobiles, par exemple par l'inclusion des solutions antivol modernes dans les nouveaux véhicules.

---

<sup>4</sup> <https://fr.equiteassociation.com/press/le-rapport-sur-les-tendances-de-2023-en-matiere-de-vol-dautomobiles-dequite-association-demonstre-que-la-crise-nationale-du-vol-dautomobiles-persiste>

---

**Recommandation 3** : Que le gouvernement fédéral joue son rôle de coordination avec les provinces et les municipalités dans les efforts pour lutter contre le vol de véhicules et adopte des mesures dans les champs d'action qui relèvent de sa responsabilité, comme les services frontaliers et les normes de sécurité des véhicules, qui n'ont pas été mise à jour depuis 2007.

## Secteur financier

Un aperçu du nouveau cadre fédéral pour les services bancaires pour les citoyens (également appelés services financiers ouverts ou finance axée sur les clients) a été dévoilé lors de la mise à jour économique de l'automne 2023. Nous sommes impatients de prendre connaissance du projet de loi qui sera annoncé dans le budget 2024 et de voir comment les enjeux de risques de sécurité, de confidentialité, de consentement, et d'imputabilité seront abordés, ainsi que l'arrimage avec les cadres provinciaux. Sur ce dernier point, il nous apparaît essentiel que le gouvernement fédéral s'arrime avec les gouvernements provinciaux en amont du déploiement de l'encadrement des services bancaires pour les gens. Ce projet viendra transformer, à terme, la dynamique de consommation de produits et services financiers, laquelle est largement encadrée par des lois provinciales.

Les services bancaires pour les gens pourraient stimuler la concurrence dans le secteur financier. Le gouvernement s'est engagé à adopter un cadre équitable et transparent, dont l'objectif est de favoriser la sécurité et la stabilité durables du secteur financier canadien. Il a notamment exempté les coopératives de crédit constituées sous lois provinciales de l'accréditation, reconnaissant qu'elles sont soumises aux mêmes règles prudentielles que les banques à charte et contribuent à diversifier et dynamiser le secteur financier canadien.

Il est en effet impératif que le gouvernement tienne compte du point de vue du secteur financier coopératif et, particulièrement, de la structure propre au Mouvement Desjardins, qui constitue à la fois une force et un défi. Elle demande une attention particulière et, parfois, des ajustements aux programmes mis en place et au cadre législatif traditionnel sans cependant faire de compromis sur les règles prudentielles. Dans cet ordre d'idées, nous tenons à souligner l'incohérence de l'article 39.02 de la *Loi sur les banques*, qui exclut le Mouvement Desjardins d'un programme de garantie de prêts du ministère des Finances, spécifiant que seule une « institution financière fédérale » y serait admissible. Cela fait en sorte qu'une banque étrangère opérant au Canada se qualifie pour la garantie du ministre tandis que le Mouvement Desjardins, une institution financière canadienne appartenant exclusivement à des membres canadiens et en affaires depuis plus de 120 ans, en est exclu.

Le secteur financier canadien a besoin d'un environnement dynamique et diversifié mettant de l'avant l'égalité des chances (*level playing field*). Ceci est un élément récurrent et central de la politique fédérale sur les institutions financières et nous estimons que l'article 39.02 de la *Loi sur les banques* pourrait être corrigé rapidement afin de refléter la volonté du gouvernement à cet égard.

**Recommandation 4** : Que le gouvernement fédéral s'arrime avec les gouvernements provinciaux en amont du déploiement de l'encadrement des services bancaires pour les gens.

**Recommandation 5** : Que le gouvernement fédéral retire le qualificatif « fédérale » de l'article 39.02 de la *Loi sur les banques* et réfère simplement à une « institution financière », une expression inclusive qui existe déjà dans la *Loi sur les banques*.

## Intelligence artificielle et protection des renseignements personnels

Cela fera bientôt un an et demi que le projet de loi C-27 a été déposé à la Chambre des communes. Le projet de loi édicte la *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs*, la *Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données* et la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données*. Le projet de loi touche deux domaines de première importance pour l'ensemble de la société canadienne, soit la protection des renseignements personnels et l'intelligence artificielle. Nous estimons que les propositions du gouvernement en la matière devraient être étudiées dans des projets de loi distincts. Cela permettra de mener des consultations en bonne et due forme sur l'intelligence artificielle, un sujet névralgique qui mérite une attention fouillée, sans ralentir l'adoption des dispositions portant sur la protection des renseignements personnels. À ce sujet, nous sommes d'avis que le cadre fédéral doit tenir compte des cadres provinciaux déjà en vigueur, pour garantir l'interopérabilité de ces exigences.

**Recommandation 6** : Que le gouvernement étudie le projet de loi sur l'intelligence artificielle dans un projet de loi distinct de C-27 et que l'encadrement futur des renseignements personnels tienne compte des cadres provinciaux déjà en vigueur, afin d'en faciliter l'application et de ne pas créer de disparités entre les citoyens.

## Conclusion

C'est avec plaisir que nous traiterons davantage les thèmes abordés dans le présent mémoire et continuerons de participer activement aux consultations sur les sujets d'intérêt pour le Mouvement Desjardins et ses 7,5 millions de membres et clients à travers le Canada. Veuillez communiquer avec nous si des précisions sont requises ou pour tout autre besoin.

\*\*\*



Montréal, le 9 février 2024

Me Philippe Lebel  
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
[consultation-en-cours@lautorite.gc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.gc.ca)

**Objet : Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques**

---

Monsieur,

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt du projet de *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques* (la « ligne directrice ») de l’Autorité des marchés financiers (« l’Autorité »), lequel a été soumis à titre de consultation publique.

Étant le premier groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec plus de 414,1 G\$<sup>1</sup> d’actifs et 7,5 millions de membres et clients<sup>2</sup>, le Mouvement Desjardins offre une vaste gamme de produits et services à l’échelle canadienne tant pour les clientèles des Particuliers que des Entreprises incluant la Gestion de patrimoine, l’Assurance de personnes et l’Assurance de dommages.

Les changements climatiques représentent non seulement des menaces pour l’environnement, la société et l’économie, mais aussi pour la santé physique, mentale et financière des individus. Engagé depuis 1990 dans la préservation du climat et de l’environnement, le Mouvement Desjardins reconnaît l’urgence d’agir pour la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité afin d’assurer sa solidité et la protection de ses membres et clients. Les changements climatiques représentent un défi planétaire devant être adressé tant au niveau international que local considérant que la gestion optimale des risques y afférents se fera sur le long terme et nécessitera l’implication de tous les acteurs pour développer l’ensemble des outils nécessaires. Nous partageons, en ce sens, les objectifs de l’Autorité d’établir des standards applicables à l’industrie financière québécoise afin d’assurer une action concertée pour répondre collectivement aux enjeux soulevés par les risques climatiques, améliorer la compréhension des assujettis et faciliter la mise en place d’outils d’évaluation à l’égard de ceux-ci. Nos commentaires, formulés dans la présente lettre, visent à assurer l’atteinte des objectifs de la ligne directrice de façon optimale, tout en procurant aux assujettis la flexibilité requise pour s’adapter aux défis évolutifs des changements climatiques et du cadre réglementaire y afférent.

---

<sup>1</sup> Au 30 septembre 2023 [RG T3-2023 FR \(desjardins.com\)](#)

<sup>2</sup> Au T3 2023 <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/d50-fiche-technique-investisseurs-2023-3-f.pdf?resVer=1699557032000>

## 1- Commentaires généraux

- Harmonisation avec les standards fédéraux et internationaux

Nous reconnaissons la volonté de l’Autorité de s’arrimer avec les standards internationaux et fédéraux en matière de gestion des risques climatiques et nos commentaires se basent sur cette prémisse.

La gestion des risques climatiques par le secteur financier est un domaine relativement nouveau dans lequel les meilleures pratiques de l’industrie sont en cours d’élaboration. Des efforts considérables sont déployés à l’échelle internationale afin de mettre en place des encadrements, établir des scénarios de risques climatiques ainsi que des processus visant à mesurer précisément les impacts potentiels des changements climatiques sur l’industrie financière dans le but de mettre en place des mesures de mitigation efficaces. En ce sens, nous sommes d’avis que l’Autorité devrait s’assurer de la cohérence de ses encadrements avec les standards internationaux<sup>3</sup> et les attentes fédérales en la matière, énoncées dans la *Ligne directrice B-15*<sup>4</sup> du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), afin de permettre aux institutions financières sous sa juridiction de pouvoir bénéficier pleinement des résultats de ces travaux et faciliter l’émergence de meilleures pratiques au sein de l’industrie.

Nous recommandons ainsi à l’Autorité de préciser que les institutions financières doivent utiliser la version la plus récente de la norme *Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry* du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (la norme du PCAF), ou une approche comparable acceptée par le secteur pour le calcul des émissions de GES financées afin d’assurer la comparabilité avec les pairs.

Par ailleurs, nous soulignons que présentement, il n’existe pas d’approche universelle en matière de gestion des risques climatiques compte tenu de la particularité des risques et des vulnérabilités qui varient selon la taille des institutions financières, la nature, la portée et la complexité de leurs activités ainsi que leur profil de risque. Par conséquent, nous suggérons à l’Autorité de préconiser des attentes basées sur les principes afin que la présente ligne directrice soit appliquée dans une perspective fondée sur le risque, et ce, dans le but d’assurer la comparabilité et la gestion prudente des risques climatiques.

Afin de garantir un cadre réglementaire cohérent et harmonisé à l’industrie dans son ensemble, nous invitons l’Autorité à poursuivre les démarches menées auprès de l’ensemble des acteurs publics et de l’industrie pour assurer un système financier stable et robuste en adressant les enjeux causés par les risques climatiques.

### Qualité des données

La qualité des données est un facteur important en matière de gestion des risques climatiques, et ce, autant pour les institutions financières que pour les autorités réglementaires. Or, l’industrie financière en est encore à ses débuts quant à la gestion des risques climatiques. Les méthodologies d’analyse

---

<sup>3</sup> Normes internationales d’information financière (IFRS S2)

<sup>4</sup> [Ligne directrice sur la Gestion des risques climatiques](#)

d'impact et de scénario sont à peaufiner et certaines données, telles que celles sur la géolocalisation des actifs des entreprises faisant l'objet de prêts peuvent être difficiles à obtenir à court terme.

Aussi, nous rappelons que les institutions financières sont tributaires des travaux gouvernementaux desquels proviennent plusieurs données, notamment celles sur les zones inondables, les risques de feux de forêts ou encore les données en matière d'établissement de normes de construction résilientes. Et donc, elles ne peuvent jouer, à elles seules, le rôle de sensibilisation sur la fréquence accrue des événements climatiques extrêmes et sur les conséquences des risques physiques et de transition générée par les changements climatiques. Nous sommes d'avis que tous les acteurs de l'industrie, incluant les autorités gouvernementales et réglementaires, devront contribuer à cet effet. Par conséquent, nous encourageons l'Autorité à tenir compte de cette réalité dans ses attentes et dans la surveillance y afférentes. Nous l'encourageons également à s'aligner avec les sources de données fédérales afin d'assurer la comparabilité avec les pairs et faciliter l'élaboration de méthodologies pour relever les défis rencontrés par les risques climatiques.

### **Entrée en vigueur**

Dans un souci d'harmonisation avec nos pairs, nous recommandons à l'Autorité d'arrimer son entrée en vigueur à celle de la Ligne directrice B-15 tout en prônant la même approche d'application graduelle. Considérant l'importance et le caractère nouveau des attentes sur le traitement équitable des clients, un délai d'implantation raisonnable faciliterait l'atteinte des objectifs de la présente ligne directrice de façon optimale. Parallèlement, nous invitons l'Autorité à mieux considérer le caractère évolutif de l'industrie et de la réglementation en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques en continuant de faire preuve de flexibilité dans ses attentes afin de donner aux institutions financières la latitude nécessaire pour intégrer celles-ci dans leur stratégie d'affaires et leurs processus opérationnels. Cette flexibilité permettrait notamment de favoriser l'application d'une approche d'amélioration continue des pratiques à mesure que les connaissances et la compréhension des risques climatiques s'accroissent au sein de l'industrie.

## **2- Commentaires spécifiques aux sections**

- Section 1.1 : Rôle et responsabilités du conseil d'administration

Nous comprenons, à travers la présente section, que les attentes de l'Autorité visent à assurer l'obtention des compétences requises par le conseil d'administration à l'égard de la gestion des risques climatiques. Ainsi, afin d'assurer la cohérence avec les exigences de la section 2.1 de la Ligne directrice sur la gouvernance, nous suggérons à l'Autorité de revoir l'énoncé suivant pour refléter le caractère collectif des compétences à atteindre par le CA : « *Veiller à ce que les membres du conseil atteignent un niveau de connaissances et d'expertise.* »

Nous sommes également d'avis que l'Autorité devrait s'harmoniser avec le BSIF<sup>5</sup> en laissant aux assujettis la volonté de décider si et comment des considérations climatiques doivent être intégrées à la rémunération des membres du CA et de la haute direction.

- Section 1.3 : Stratégie

Considérant l'objectif de fournir aux investisseurs et autres parties intéressées de l'information visant à comprendre les risques liés aux changements climatiques ainsi que leur impact sur les activités, la

---

<sup>5</sup> « L'IFF doit déterminer **si** et **comment** les politiques de rémunération de la haute direction et les pratiques qui s'y rattachent doivent tenir compte de considérations liées aux risques climatiques. »

stratégie et la planification financière des institutions financières, nous suggérons à l’Autorité de clarifier les orientations attendues en s’inspirant par exemple des travaux de la *Transition plan task force* du Royaume Uni<sup>6</sup>. Ceci permettrait de faciliter l’harmonisation des divulgations des assujettis tout en assurant la pertinence de l’information divulguée et la comparabilité des divulgations entre les pairs.

- **Section 5 : Traitement équitable des clients**

Le Mouvement Desjardins a à cœur de servir adéquatement ses membres et clients en leur offrant l’éducation financière nécessaire ainsi que des produits et services à la fois responsables et performants, lesquels répondent à leurs besoins notamment en matière d’investissement responsable. Cependant, l’intégration des attentes relatives au traitement équitable des clients (« TEC ») soulèvent certaines préoccupations.

Nous comprenons le souhait de l’Autorité d’apporter des précisions au TEC dans le cadre de la gestion des risques liés aux changements climatiques. Or, l’Autorité dispose déjà de la *Ligne directrice sur les saines pratiques commerciales* (« LDSPC ») qui établit les normes générales à cet effet. Si l’Autorité souhaite soulever les particularités propres aux attentes sur la gestion des risques climatiques, nous sommes d’avis que ces dernières devraient être reflétées dans la LDSPC afin d’y consolider toutes les attentes en matière de TEC. En effet, la multiplication des encadrements interreliés complexifie la compréhension des attentes, augmente les dédoublements et par conséquent, contribue à une hausse de la charge de conformité. Toutefois, si la volonté de l’Autorité est de maintenir ces attentes dans la présente ligne directrice, nous suggérons que celles-ci reflètent uniquement les attentes ciblées en matière de gestion des risques climatiques.

Nous réitérons ici le caractère nouveau et évolutif de l’impact des changements climatiques sur l’industrie financière. En conséquence, nous sommes d’avis que les attentes en matière de TEC devraient être formulées sous forme de principes plutôt que d’être prescriptives. Nous invitons donc l’Autorité à repenser cette section et à engager un dialogue avec l’industrie afin de clarifier ses attentes et d’en faciliter la compréhension par les institutions financières qui seront à même de proposer des solutions adaptées pour assurer l’application de cette importante ligne directrice.

Afin de guider l’Autorité dans cette réflexion, nous présenterons ici nos commentaires spécifiques aux sous-sections suivantes :

- **Section 5.1 : Conception des produits**

Les équipes de conception de produits s’adjoignent au besoin d’expertise externe dans leurs travaux. À cet effet, nous suggérons à l’Autorité de clarifier que ces dernières peuvent s’adjoindre de ressources spécialisées en matière de changements climatiques pour compléter l’évaluation des produits, le cas échéant.

- **Section 5.3 : Commercialisation des produits**

Nous sommes d’avis que l’Autorité devrait reformuler cette attente afin d’assurer la proportionnalité des exigences de rôle-conseil envers les institutions financières et que les exigences soient au même niveau que celles prévues dans la LDSPC.

---

<sup>6</sup> <https://transitiontaskforce.net/disclosure-framework/>

De même, considérant les préjudices prévisibles pour les clients en cas de retrait ou modification de produits, nous réitérons l'importance de l'intervention des organismes gouvernementaux dans la mitigation des risques de catastrophes naturelles (par exemple, inondation, feux de forêt) afin de maintenir des produits d'assurance abordables dans les zones à risques.

- **Section 5.4 : Publicité relative aux produits**

Nous sommes d'avis que l'Autorité devrait reformuler cette attente afin d'assurer que la proportionnalité des exigences relatives à la publicité des produits soit au même niveau que celles prévues dans la LDSPC en précisant seulement les éléments propres aux risques climatiques directement liés aux produits visés.

- **Section 5.5 : Information destinée au client**

La LDSPC prévoit une obligation de moyen d'informer le client adéquatement à travers l'énoncé suivant : « *L'Autorité s'attend à ce que le client dispose d'une information qui lui permet d'être adéquatement informé, au moment opportun, afin de prendre des décisions éclairées quant au produit détenu.* » En comparaison, la présente ligne directrice, quant à elle, semble imposer une obligation de résultat à l'institution financière à l'effet que le client comprenne le produit et son application à sa situation, ce qui nous apparaît plutôt démesuré. Nous proposons donc de reformuler la section afin de refléter l'obligation de fournir l'information pertinente au client plutôt que d'assurer la compréhension en tant que telle.

- **Section 6 : Attentes en matière de communication d'informations financières sur les risques liés aux changements climatiques**

Nous suggérons à l'Autorité de reconnaître explicitement le caractère évolutif des pratiques et capacités de divulgation des institutions financières vu la nouveauté relative de l'exercice en ajoutant une formulation similaire à celle du BSIF : « *Le BSIF s'attend à ce que l'IFF cherche constamment à faire évoluer ses pratiques de communication d'informations, et à ce qu'elle vérifie périodiquement la pertinence, l'exhaustivité et la clarté des informations communiquées.* »

Finalement, afin d'éviter la duplication des efforts de conformité et permettre une divulgation efficace des filiales du Mouvement Desjardins, nous recommandons à l'Autorité de permettre aux entités de faire référence aux informations divulguées à l'échelle du Groupe pour la période correspondante et à communiquer des renseignements supplémentaires au sujet d'éléments propres à l'entité, s'il y a lieu, pour respecter les attentes en matière de communication d'informations énoncées dans la présente ligne directrice.

En conclusion, nous réitérons que le Mouvement Desjardins reconnaît l'importance d'accélérer les travaux visant la gestion des risques liés aux changements climatiques, lesquels se concrétisent de plus en plus. Nous appuyons l'établissement d'une réglementation sur la gestion des risques climatiques assurant le traitement équitable des clients basée sur les principes ainsi que l'application du principe de proportionnalité en matière d'encadrement et de surveillance. Nous encourageons l'Autorité à renforcer le dialogue avec l'industrie afin d'assurer une compréhension commune de ses attentes, tout particulièrement en matière de traitement équitable des clients, et de considérer dans ses attentes les limitations liées à la qualité et à l'accessibilité des données requises. Dans cette perspective, la tenue d'une rencontre préalable à la publication de la version finale de la ligne directrice garantirait certainement des conditions gagnantes pour répondre aux attentes de l'Autorité le plus efficacement possible et assurer une communauté de pratiques ainsi que le partage des outils et données.

Au nom du Mouvement Desjardins, nous vous remercions pour cette occasion de partager nos commentaires.

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec les soussignés.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

La directrice principale Relations réglementaires,



Giuseppina Marra, CPA auditrice, IAS.A

C.C.

M. Gildas Poissonnier, chef du développement durable, Mouvement Desjardins

M<sup>me</sup> Geneviève Turcotte, vice-présidente Gestion intégrée des risques, Mouvement Desjardins

M<sup>me</sup> Marie-Andrée Alain, vice-présidente et chef de la conformité et protection des renseignements personnels,  
Mouvement Desjardins



**Montréal, le 7 juin 2024**

Autorité des marchés financiers  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2200  
Montréal (Québec) H3C 0B4  
[ScenarioClimatique@lautorite.qc.ca](mailto:ScenarioClimatique@lautorite.qc.ca)

Bureau du surintendant des institutions  
financières, 255 rue Albert, 12e étage  
Ottawa, Ontario K1A 0H2  
[ClimateScenario-ScenarioClimatique@osfi-bsif.gc.ca](mailto:ClimateScenario-ScenarioClimatique@osfi-bsif.gc.ca)

## **Re: Version à l'étude de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques - 2<sup>e</sup> phase**

Le Mouvement Desjardins (le « Mouvement ») a pris connaissance avec grand intérêt de la consultation sur la version à l'étude de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (« ENASC »), menée conjointement par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») et l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité »), pour laquelle nous soumettons les présents commentaires.

Étant le premier groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec plus de 436 G\$ d'actifs<sup>1</sup> et 7,7 millions de membres et clients<sup>2</sup>, le Mouvement offre une vaste gamme de produits et services à l'échelle canadienne tant pour les clientèles des Particuliers que des Entreprises incluant la Gestion de patrimoine, l'Assurance de personnes et l'Assurance de dommages.

Le Mouvement compte également des institutions financières fédérales (« IFF ») sous la supervision du BSIF notamment Fiducie Desjardins, laquelle offre des services de garde d'actifs, de fiducie personnelle et commerciale ainsi que certaines filiales d'assurance<sup>3</sup> de Desjardins Groupe d'assurances générales (DGAG), troisième assureur de dommages en importance au pays<sup>4</sup>.

Le Mouvement est heureux de constater la collaboration entre le BSIF et l'Autorité dans le cadre de cet exercice unifié, laquelle sera certainement bénéfique pour les institutions financières en termes de préparation et de comparabilité des pratiques. En effet, cette initiative conjointe facilitera l'atteinte des objectifs d'harmonisation du cadre réglementaire et permettra de brosser un portrait plus complet des expositions du secteur financier aux risques liés aux changements climatiques afin d'en assurer une gestion uniforme à l'échelle du système financier canadien.

Tout d'abord, nous tenons à remercier le BSIF d'avoir largement considéré les commentaires du Mouvement, formulés lors de la première ronde de consultation sur l'ENASC, et ce, à notre plus grande satisfaction.

---

<sup>1</sup> Au 31 mars 2024 : [Rapports financiers T1-2024](#)

<sup>2</sup> Au 31 mars 2024 : [Fiche technique aux investisseurs](#)

<sup>3</sup> La Personnelle, compagnie d'assurances, Certas direct, compagnie d'assurances et Certas, compagnie d'assurances auto et habitation

<sup>4</sup> [Résultats T3 2023](#) p.12

Par ailleurs, nous constatons que l'échéancier pour réaliser le premier ENASC se veut à court terme. C'est pourquoi nous invitons le BSIF et l'Autorité à mettre à la disposition des institutions financières, dès que possible, la méthodologie finale de l'ENASC afin de permettre à ces dernières de disposer d'un délai convenable pour le compléter. Aussi, tenant compte du caractère nouveau de l'exercice, nous croyons que des efforts considérables seront requis pour le mener à bien. La remise hâtive aux institutions financières de tous les éléments nécessaires à la complétion des travaux serait donc opportune.

Également, nous souhaitons obtenir des clarifications sur la méthodologie pour laquelle des questionnements sont joints en annexe. À ce propos, nous encourageons le BSIF et l'Autorité à mettre en place les ressources nécessaires pour répondre, en temps opportun, aux différentes questions pouvant découler de l'ENASC jusqu'à la fin de ce premier exercice dans le but d'en assurer le succès.

De plus, étant donné l'aspect évolutif de l'exercice, nous encourageons le BSIF et l'Autorité à maintenir le dialogue avec l'industrie afin de favoriser une réflexion commune en impliquant davantage les institutions financières dans le processus d'amélioration de l'ENASC. Cette implication, suggérée sous forme rétroactive, pourrait se faire via des rencontres techniques, des webinaires ou autres formules d'échanges pour partager les constats et obtenir les clarifications nécessaires sur l'exercice complété. Le dialogue permettra aux institutions financières d'avoir une meilleure compréhension de leur exposition aux risques climatiques, de mieux intégrer ces risques dans leur stratégie et donnera une meilleure visibilité aux régulateurs sur les enjeux rencontrés par les assujettis.

En conclusion, nous saluons à nouveau l'initiative du BSIF et de l'Autorité de mener conjointement la présente consultation, constituant ainsi un jalon important dans l'harmonisation du cadre réglementaire visant à faciliter l'instauration d'un système financier plus solide.

Le Mouvement apprécie l'occasion offerte de soumettre ses commentaires et collaborera avec plaisir à la poursuite des travaux.

La directrice principale Affaires réglementaires,



Giuseppina Marra, CPA auditrice, IAS.A

cc.

M<sup>me</sup> Geneviève Turcotte, vice-présidente Gouvernance, surveillance et divulgation des risques Mouvement  
M. Mario St-Hilaire, vice-président et chef de la gestion des risques, gestion de patrimoine et assurance de personnes  
M. Jean-Philippe Daigle, vice-président et chef de la Gestion des risques, Assurance de dommages  
M. Gildas Poissonnier, chef du développement durable Mouvement Desjardins

## Annexe

Référence (# paragraphe de la méthodologie)	Demande de clarification
3.3.2 Mise en correspondance des secteurs et 6.3 Classification sectorielle	Si une IFF utilise actuellement une ancienne version des codes du SCIAN où plusieurs secteurs peuvent être mis en correspondance avec un seul code SCIAN 2022, nous proposons de permettre l'établissement d'un mappage avec le secteur ayant la probabilité de défaut (PD) la plus élevée.
3.5.1 Périmètre des expositions	L'application de l'analyse de sensibilité des fonds mis en commun pour le module de risque de marché nécessite l'agrégation des sensibilités de chacun des actifs du fonds commun, ce qui nécessite une large quantité de données et de ressources. Nous recommandons au BSIF et à l'Autorité de proposer des « proxies » à haut niveau dans l'analyse des fonds communs pour assurer l'uniformité de l'exercice.
4.3.1 Expositions des institutions de dépôts; et 5.3.1 5.3.1 Expositions des institutions de dépôts	Veuillez préciser les actifs spécifiques visés par les propriétés non résidentielles pour les institutions de dépôts dans le module d'évaluation des expositions immobilières et fournir si possible des exemples à cet effet.
4.3 Expositions des institutions de dépôts; et 5.3 Périmètre et classification des expositions	Veuillez préciser : <ul style="list-style-type: none"> <li>• comment les institutions financières devraient éviter de compter en double les expositions si une hypothèque relève à la fois des expositions des institutions de dépôts (ID) et des secteurs d'assurance.</li> <li>• le traitement à apporter à l'assurance invalidité pour l'assurance hypothécaire étant donné que l'exposition est limitée à la période d'invalidité et non au montant total de l'hypothèque.</li> </ul>
4.3.2 Catégories d'exposition des assureurs; et 5.3.2 Catégories d'exposition des assureurs	Veuillez préciser l'application des tranches de ratio prêt-valeur (RPV) aux expositions à l'assurance hypothécaire.
4.4 Dimensions et montants globaux	Selon nous, la source de chauffage de la propriété n'a aucune incidence sur le passif de l'assurance hypothécaire. Nous suggérons donc de reconsidérer l'inclusion de l'assurance hypothécaire dans le module de transition des biens immobiliers.
4.4 Dimensions et montants globaux; et 5.6 Déclaration des montants globaux	Selon nous, les compagnies d'assurance hypothécaire n'ont aucune visibilité sur les tranches de ratio prêt-valeurs (RPV), car elles n'utilisent pas cette mesure. Nous suggérons donc de reconsidérer les exigences de divulgation pour le RPV d'assurance hypothécaire. Veuillez également noter que dans le fichier « Instructions de l'ENASC », les intervalles de ratio prêt-valeur sont indiqués pour les expositions de la catégorie ID30, qui correspond à l'assurance hypothécaire. Ceci nous semble être en contradiction avec les instructions à l'effet que les passifs d'assurance ne sont pas assujettis à la divulgation de RPV.
5.3.1 Expositions des institutions de dépôts	Veuillez préciser comment traiter la situation où un client résidentiel possède plusieurs propriétés sous le même prêt hypothécaire. L'actif corporel garantissant le prêt doit-il être géocodé pour toutes les propriétés sous le prêt hypothécaire?
5.3.1 Expositions des institutions de dépôts	Veuillez préciser : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quels types d'actifs devraient être inclus dans la catégorie « équipement immobilier » et fournir si possible des exemples à cet effet.</li> <li>• si la Figure 8 de l'ENASC ne traite que des actifs immobiliers personnels (et non des actifs immobiliers commerciaux). Notre compréhension est que nous avons besoin de géocoder que les propriétés résidentielles.</li> <li>• le traitement à apporter dans les cas où la même propriété relève de multiples expositions (p. ex., une maison qui a à la fois un prêt hypothécaire assuré par la SCHL et une marge de crédit hypothécaire).</li> </ul>

	<p>Nous recommandons de permettre aux IFF de mettre en place une règle pour choisir quelle exposition est appliquée.</p>
5.3.2 Catégories d'exposition des assureurs	<p>Veillez préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le traitement à apporter aux expositions si un bien est visé par une assurance de dommages et une assurance vie pour l'hypothèque.</li> <li>• quels équipements doivent être géocodés dans la classe d'exposition équipement pour propre usage et fournir si possible des exemples à cet effet.</li> <li>• quel actif physique devrait être géocodé pour l'assurance hypothécaire pour les passifs d'assurance : l'actif corporel ou la propriété elle-même (par exemple, l'immeuble ou le terrain).</li> </ul>
5.5 Aléas	<p>Veillez préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si les données fournies sur les inondations et les feux de forêt correspondent à un scénario de trajectoire représentatif de concentration (RCP) / trajectoire commune d'évolution socioéconomique (SSP) particulier ou si un scénario de stress personnalisé sera fourni.</li> <li>• la méthodologie devant être utilisée afin d'intégrer les données de géolocalisation et les cartes d'aléas ainsi que le format utilisé pour les transmettre.</li> </ul>

# Consultations prébudgétaires fédérales 2025

## Commentaires du Mouvement Desjardins

Présentés au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

2 août 2024



---

## RECOMMANDATIONS

**Recommandation 1** : Que le gouvernement modifie l'article 209 du Règlement de l'impôt sur le revenu de manière à permettre, aux gens qui le désirent, de recevoir en version numérique l'ensemble des feuillets fiscaux pour les placements d'une même institution financière.

**Recommandation 2** : Que le gouvernement fédéral tienne compte du rôle crucial qu'il doit jouer dans l'équilibre juridique et réglementaire canadien, et tienne compte des cadres provinciaux déjà en vigueur, notamment en ce qui concerne le cadre pour les services financiers pour les gens et le projet de loi C-27.

**Recommandation 3** : Que le gouvernement fédéral retire le qualificatif « fédérale » de l'article 39.02 de la *Loi sur les banques* et réfère simplement à une « institution financière », une expression inclusive qui existe déjà dans la *Loi sur les banques*.

**Recommandation 4** : Que le gouvernement précise ses engagements et ses investissements en matière de résilience climatique, notamment en ce qui a trait au programme national d'assurance pour les propriétés à haut risque d'inondation et au logement.

**Recommandation 5** : Que le gouvernement fédéral joue son rôle de coordination avec les provinces et les municipalités dans les efforts pour lutter contre le vol de véhicules et adopte des mesures dans les champs d'action qui relèvent de sa responsabilité, comme les services frontaliers et les normes de sécurité des véhicules.

---

## INTRODUCTION

Avec un actif de plus de 422 G\$, le Mouvement Desjardins (« Desjardins ») est le 1<sup>er</sup> groupe financier coopératif en Amérique et le 5<sup>e</sup> au monde<sup>1</sup>. Nous desservons plus de 7,7 millions de membres et clients à travers le Canada et sommes fiers d’être la 6<sup>e</sup> institution financière la plus sécuritaire en Amérique du Nord et la 34<sup>e</sup> au monde, selon Global Finance<sup>2</sup>. Notre position distincte parmi les grandes institutions financières canadiennes, ainsi que notre rôle de leader socioéconomique, nous permettent d’apporter une perspective différente sur les nombreux aspects de l’encadrement du secteur financier et sur diverses politiques publiques.

En plus des commentaires ci-dessous, Desjardins est membre du Bureau d'assurance du Canada (BAC) et de l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (ACCAP), et appuie leurs commentaires soumis dans le contexte de cette consultation.

## COMMENTAIRES

### Secteur financier

#### Modernisation des feuillets fiscaux

La *Loi sur les impôts* exige que le particulier confirme son consentement exprès pour la réception des feuillets fiscaux pour chaque fonds et produit qu’il détient. La distribution est donc par défaut en format papier via la poste, à quelques exceptions près, soit le relevé T4 et le nouveau feuillet CELIAPP. Les autres feuillets émis dans le cadre des activités du cabinet ne sont pas visés par cette exception (ex. : T3, T5008, T4RSP/T4RIF, T4A)<sup>3</sup>.

Les envois postaux peuvent mener à des écarts de livraison, par exemple lorsqu’une nouvelle adresse n’a pas été communiquée, ainsi que des enjeux de protection des renseignements personnels, par exemple lorsque le feuillet fiscal est reçu par le mauvais destinataire étant donné que le changement d’adresse n’a pas été effectué.

Dans le contexte actuel où les gens « utilisent de plus en plus les services numériques pour interagir avec le gouvernement<sup>4</sup> », ainsi qu’avec leur institution financière, il nous apparaît utile et pertinent d’étendre l’exception faite pour les feuillets fiscaux T4 et ceux relatifs au CELIAPP et permettre la transmission par voie numérique. Par conséquent, dans le but de répondre aux attentes et besoins de nos membres et clients, nous recommandons de modifier l’article 209 du

---

<sup>1</sup> Selon le World Cooperative Monitor

<sup>2</sup> [World's Safest Banks 2021 | Global Finance Magazine \(gfmag.com\)](https://www.gfmag.com)

<sup>3</sup> Art. 209 du Règlement de l’impôt sur le revenu.

<sup>4</sup> Budget fédéral 2024, p. 404.

---

Règlement de l'impôt sur le revenu de manière à permettre aux gens qui le désirent de recevoir l'ensemble des feuillets fiscaux d'une même institution financière en format numérique.

### **Incohérence dans la *Loi sur les banques***

Il est impératif que le gouvernement tienne compte du point de vue du secteur financier coopératif et, particulièrement, de la structure propre à Desjardins, qui constitue à la fois une force et un défi. Elle demande une attention particulière et, parfois, des ajustements aux programmes mis en place et au cadre législatif traditionnel sans cependant faire de compromis sur les règles prudentielles. Dans cet ordre d'idées, nous tenons à souligner l'incohérence de l'article 39.02 de la *Loi sur les banques*, qui exclut Desjardins d'un programme de garantie de prêts du ministère des Finances, spécifiant que seule une « institution financière fédérale » y serait admissible. Cela fait en sorte qu'une banque étrangère opérant au Canada se qualifie pour la garantie de la ministre tandis que Desjardins, une institution financière canadienne appartenant exclusivement à des membres canadiens et en affaires depuis plus de 120 ans, en est exclu.

Le secteur financier canadien a besoin d'un environnement concurrentiel qui favorise l'équité, le dynamisme et la diversité des acteurs. Ceci est un élément récurrent et central de la politique fédérale sur les institutions financières. Ainsi, nous recommandons d'amender l'article 39.02 de la *Loi sur les banques* afin de refléter la volonté du gouvernement à cet égard.

### **Finances axées sur les clients**

À l'image de bien des secteurs d'activité, l'encadrement du secteur financier est une responsabilité partagée entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. La collaboration entre les différents paliers est indispensable à son bon fonctionnement. Cela est d'autant plus vrai au moment où l'évolution du secteur chevauche de plus en plus les démarcations entre les compétences provinciales et fédérales.

Le cas des finances axées sur les clients en est un exemple particulièrement frappant. Desjardins appuie sans réserve l'objectif fondamental de cette initiative visant à sécuriser les pratiques inhérentes au partage d'information financière. Les bases du cadre ont été adoptées dans le projet de loi C-69 avant la fin des travaux parlementaires en juin 2024, malgré de nombreuses inquiétudes soulevées quant à sa gouvernance, sa portée et l'impact sur les institutions financières provinciales. En effet, il semble que les intentions actuelles du ministère des Finances soient de superposer des exigences à des lois et règlements provinciaux en vigueur depuis des décennies. Nous recommandons au gouvernement d'adopter une approche en réelle complémentarité avec les cadres provinciaux existants en matière de protection des consommateurs, de protection de la vie privée et de saines pratiques commerciales, sans quoi la viabilité du projet sera compromise. Cela s'avère crucial pour l'avenir des services financiers canadiens.

---

## Secteur assurances

### Programme national d'assurance contre les inondations

Un élément incontournable d'une Stratégie nationale d'adaptation efficace est un programme national d'assurance contre les inondations pour les propriétés à haut risque d'inondation. Nous saluons l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre un tel programme au cours de la prochaine année<sup>5</sup>. Cependant, si l'échéancier et le financement requis ne sont pas garantis avant le budget 2025, la mise en œuvre du programme serait retardée bien au-delà des prochaines élections, tandis que le nombre de propriétaires à haut risque continuera de croître. Ainsi, nous recommandons que le gouvernement précise son engagement et attribue le financement nécessaire plus tôt que tard, par exemple lors du dévoilement du portrait économique de l'automne.

### Logement

Le Plan du Canada sur le logement<sup>6</sup> annoncé via le budget 2024 comporte de nombreuses mesures pertinentes et nécessaires. Néanmoins, afin d'être pleinement réalisables, celles-ci doivent répondre aux engagements et aux objectifs climatiques du gouvernement.

Plus précisément, le plan devrait tenir compte des écueils liés au financement et à l'assurabilité des propriétés situées dans des zones à haut risque d'inondations ou d'incendies de forêt. Pour ce faire, nous recommandons que le gouvernement ajoute des conditions au Plan du Canada sur le logement pour éviter que de nouvelles habitations soient construites dans des zones à haut risque d'inondations et d'incendies de forêt.

### Vol d'auto

Le vol de véhicules a pris une ampleur sans précédent au cours des dernières années<sup>7</sup>. Non seulement le vol de véhicules coûte des milliards de dollars aux Canadiens, mais ce fléau a des impacts directs et indirects sur la sécurité publique :

- Un impact direct sur les victimes, par exemple avec des formes violentes de vol de voiture (braquage à domicile, détournements de voiture, etc.).<sup>8</sup>
- Un impact indirect à la sécurité publique en permettant au crime organisé de promouvoir ses intérêts en matière de trafic d'armes à feu, de drogue et d'êtres humains.<sup>9</sup>

---

<sup>5</sup> Budget fédéral 2024, p. 85-86

<sup>6</sup> <https://www.infrastructure.gc.ca/housing-logement/housing-plan-logement-fra.html>

<sup>7</sup> <https://fr.equiteassociation.com/press/le-rapport-sur-les-tendances-de-2023-en-matiere-de-vol-dautomobiles-dequite-association-demonstre-que-la-crise-nationale-du-vol-dautomobiles-persiste>

<sup>8</sup> « Il y a eu 149 détournements de voitures à Toronto, soit une augmentation de 86 par rapport à l'année dernière », selon le [Service de police de Toronto](#).

<sup>9</sup> Selon [Interpol](#)

La meilleure façon de lutter contre le vol de véhicules est d'adapter les exigences réglementaires, comme en témoigne la baisse significative des vols en 2005 après l'adoption de la norme actuelle sur les dispositifs d'immobilisation. Malheureusement, cette norme (CAN/ULC-S338-98) n'a pas été revue depuis deux décennies et ne tient pas compte des techniques de vol modernes et technologiques telles que les attaques par relais, la reprogrammation, etc.

C'est pourquoi nous recommandons la mise à jour de la référence de la norme CAN/ULC-S338-98 du Règlement fédéral sur la sécurité des véhicules automobiles dans sa version 2023 (2e édition). Cette deuxième édition de la norme prend en compte les techniques de vol modernes, et pourrait par ailleurs servir de base à une harmonisation réglementaire internationale. Puisque la norme est déjà disponible, elle pourrait être mise en œuvre rapidement pour s'appliquer aux nouveaux véhicules.

De plus, nous appuyons fortement que Transports Canada fasse référence à toutes les options d'immobilisation de manière ambulatoire, de sorte que le règlement fasse toujours référence à la dernière version des options au fur et à mesure de leur mise à jour. Cela intégrerait une culture d'innovation en matière de lutte contre le vol chez les constructeurs automobiles et, ce faisant, réduirait la probabilité à court terme d'une nouvelle crise de vol.

## Intelligence artificielle

Le Canada ne dispose pas actuellement d'un cadre législatif particulier en lien avec l'IA, mais un tel cadre est présentement à l'étude à la Chambre des communes. La *Loi sur l'intelligence artificielle et les données (LIAD)* a été proposée pour la première fois en 2021. On se demande toutefois si la LIAD a été suffisamment mise à jour pour tenir compte des avancées importantes de l'IA depuis son lancement. À ce sujet, nous recommandons que le cadre fédéral tienne compte des cadres provinciaux déjà en vigueur, pour garantir l'interopérabilité de ces exigences.

## CONCLUSION

C'est avec plaisir que nous traiterons davantage les thèmes abordés dans le présent mémoire et continuerons de participer activement aux consultations sur les sujets d'intérêt pour le Mouvement Desjardins et ses 7,7 millions de membres et clients à travers le Canada. Veuillez communiquer avec nous si des précisions sont requises ou pour tout autre besoin.

\*\*\*